

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOT

SÉANCE DU CONSEIL
DU 19 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le dix-neuf mars à vingt heures trente, les membres du conseil de la Communauté de communes CAZALS-SALVIAC dûment convoqués se sont réunis à Frayssinet-le-Gélat, sous la présidence de M. André BARGUES, Président.

Nombre de membres en exercice : trente.

Date de convocation : 24 février 2015.

Présents : Mesdames BÉNAZÉRAF Catherine, BESSIÈRES Rosette, BLANC Madeleine, DELPECH Anne-Marie, FIGEAC Mireille, GAIRIN Marie-Jeanne, IRAGNES-COLIN Viviane, VIGNAUD Fabienne et Messieurs ALAZARD Laurent, ANNÈS Jean, AUBRY Richard, BARGUES André, BONAFOUS Jérôme, COSTES Serge, CURNAC Jean-Marie, DUPUY Jacques, FAUCON Alain, FIGEAC Michel, GUITOU Jean-François, LAFON Joël, MARLARD Pierre, MARTIN Thierry, PAUL Marcel, PÉRIÉ Pascal, ROUX Jacques, RUSCASSIE Philippe, VAYSSIÈRES André, VILARD Gilles.

Absents : DOMINGUES Magali (pouvoir à CURNAC Jean-Marie), MARTEL Jean-Luc.

Assistaient également à la séance les suppléants, sans voix délibérative : DE NARDI Fabrice, SAGNET Lucienne.

M. BONAFOUS Jérôme a été élu secrétaire de séance.

I. INFORMATION DU CONSEIL

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE PASSÉS PAR DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT :

Le Président rappelle la délibération n°14.2404.01 du 24 avril 2014 qui le charge, conformément aux articles L.2122-22 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Le Président donne lecture de la liste des marchés à procédure adaptée passés dans le cadre de cette délégation depuis la dernière séance du Conseil de Communauté :

Objet	Entreprise retenue	Montants HT
Maitrise Œuvre Abbaye-Nouvelle	Gaëlle Duchêne et Yves Le Douarin	55 000 €
Reprise mur de soutènement écroulé à Cazals (rue St Génès)	Alain CARRIÉ (46250 Montcléra)	8 940 €
Éclairage cour école Cazals	Gilles Bouquet (46250 Cazals)	1 342 €
Remplacement 2 radiateurs cantine Goujounac	Gilles Bouquet (46250 Cazals)	712 €
Remplacement 2 radiateurs maternelle Frayssinet-le-Gélat	Jean-Jacques Lafon (46220 Prayssac)	598 €

Présentation du projet AIL 46 (Auto Insertion Lotoise) par Madame Marcelle RIVES, Présidente, et Monsieur Jean-Pierre CLAIR, Directeur
Avis de principe favorable (moins 3 abstentions) sur une aide à apporter, après concertation à engager avec les autres territoires concernés et préalablement à décision. Modification des compétences à prévoir.

II. DÉLIBÉRATIONS

N° 15.1903.01 - EXTENSION ZONE ARTISANALE : RÉSEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Le Président rappelle aux membres du conseil le projet en cours d'extension de la zone artisanale. Il rappelle que le Syndicat Intercommunal d'AEP et d'Assainissement de la Région de Cazals sera maître d'ouvrage pour la réalisation des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement collectif et participera à hauteur de 50% du montant hors taxes des travaux. L'estimation actuelle s'élève à 51 600 € HT. La participation restant à la charge de la Communauté de communes serait donc de 25 800 € HT. Le Président propose d'accepter ces modalités de répartition des coûts de réseau d'adduction d'eau potable et d'assainissement collectif pour le projet d'extension de la zone artisanale.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de prendre en charge 50% du montant des travaux hors taxes du réseau d'adduction d'eau potable et d'assainissement, qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SI d'AEP et d'Assainissement de la Région de Cazals, pour le projet d'extension de la zone artisanale ;
- charge le Président ou son représentant des démarches nécessaires ;
- donne pouvoir au Président ou son représentant pour la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

- MÊME SÉANCE -

N° 15.1903.02 - HANGAR L'ABBAYE-NOUVELLE - PLAN DE FINANCEMENT

Le Président rappelle le projet de réhabilitation d'un hangar à l'Abbaye-Nouvelle (Commune de Léobard). Il précise que la réhabilitation de ce bâtiment, situé à proximité immédiate de l'abbaye cistercienne, permettra notamment :

- de remplir les mesures compensatoires pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et les conditions d'accessibilité du site,
- de réaliser un espace muséographique (ou espace d'interprétation) ouvert, retraçant l'histoire de l'abbaye,
- de créer une halle couverte disposant de sanitaires sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle (portion Rocamadour - La Romieu) ; cette réhabilitation s'inscrit dans le cadre de la valorisation du GR 652 menée en partenariat avec le Pays Bourian depuis 2005.

Il propose de solliciter des aides financières pour ce projet selon le plan de financement ci-après.

Dépenses : 60 000 € HT

Financement :

RECETTES	%	Montant
Région Midi-Pyrénées	15%	9 000 €
Autofinancement	85%	51 000 €
TOTAL	100%	60 000 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le plan de financement tel que présenté ;
- charge le Président ou son représentant de l'ensemble des démarches nécessaires pour la suite à donner à ce projet.

- MÊME SÉANCE -

N° 15.1903.03 - GÎTE D'ÉTAPE CAZALS - PLAN DE FINANCEMENT

Le Président rappelle le projet de gîte d'étape à Cazals, porté dans le cadre de la compétence tourisme, en vue d'aménager un gîte d'étape de 15 places pour compléter l'offre d'hébergement touristique et favoriser le développement de l'économie touristique en lien avec la randonnée.

Le projet permettra d'accueillir à la fois les randonneurs pédestres du chemin de St Jacques qui passent sur le GR 652 et les randonneurs équestres ou VTT qui utilisent les 200 km de circuits locaux dans le cadre de séjours ou de transit. La gestion quotidienne du gîte d'étape sera confiée au personnel du camping municipal qui jouxte le projet dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnel pour l'accueil, la gestion et le ménage (mutualisation entre commune et communauté de communes). Ce gîte d'étape sera aménagé afin de répondre à l'ensemble des critères des labels Rando Etape et Accueil Cheval du Conseil Général du Lot

Le Président propose de solliciter des aides financières pour ce projet selon le plan de financement ci-après.

Dépenses : 191 601 € HT

Financement :

RECETTES	%	Montant
État DETR	25%	47 900 €
Europe Leader	40%	76 640 €
Région Midi-Pyrénées FRI	10%	19 160 €
Autofinancement	25%	47 901 €
TOTAL	100%	191 601 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le plan de financement tel que présenté ;
- charge le Président ou son représentant de l'ensemble des démarches nécessaires pour la suite à donner au projet de gîte d'étape à Cazals.

- MÊME SÉANCE -

N° 15.1903.04 - MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP): PLAN DE FINANCEMENT 2015

Le Président rappelle à l'assemblée les objectifs du Relais de Service Public (RSP), installé à Salviac dans les locaux de la Médiathèque : il s'agit d'offrir aux usagers la possibilité, en un même lieu, d'être accueilli par un agent, d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics (CAF, CARSAT, ERDF etc.) en utilisant Internet et les facilités de communication et de rapprochement offertes par les nouvelles technologies.

La labellisation RSP a été obtenue en 2008, suite à une démarche territoriale large animée par le Conseil Général du Lot et de la Région Midi Pyrénées et six collectivités. En 2015 les relais services publics sont remplacés par les Maisons de Services Au Public (MSAP).

Pour le fonctionnement 2015, l'aide est sollicité auprès de l'État au titre du FNADT, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant TTC
Coût prévisionnel 2015	47 300,00 €
Recettes	
État (FNADT) 25%	11 825,00 €
Autofinancement	35 475,00 €
Total	47 300,00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le plan de financement présenté ;
- décide de solliciter l'aide financière de l'État au titre du FNADT pour le fonctionnement 2015 de la Maison de services au public (MSAP) ;
- charge le Président ou son représentant de toutes les démarches nécessaires à cet effet.

- MÊME SÉANCE -

N° 15.1903.05 - CONVENTION RELATIVE À L'UTILISATION DE LA PLATEFORME ET DE L'OUTIL DE GESTION DU RÉSEAU CYBER-BASE AVEC LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Le Président rappelle au conseil qu'en 2001, la Caisse des Dépôts a créé le concept « Cyberbase » et soutenu la mise en place de lieux d'accès publics à Internet. L'espace multimédia à Salviac était inscrit dans ce dispositif. La CDC Numérique qui assurait, pour le compte de la Caisse des dépôts ; l'animation du réseau et proposait des outils de gestion sur le portail Cyberbase, met fin à la commercialisation des services proposés.

La région Midi-Pyrénées propose la mise à disposition à titre gracieux d'outils en remplacement du dispositif précédent.

Le Président donne connaissance du contenu du projet de convention.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise le président à signer la nouvelle convention avec la Région pour l'utilisation de la plateforme et de l'outil de gestion du réseau Cyberbase ;
- charge le Président ou son représentant d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du réseau Cyberbase.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.**

Date	n°	Objet	FOLIO
19/03/15		Séance ordinaire du conseil communautaire	
15.1903.	01	Extension Zone Artisanale (ZA) : réseau d'adduction d'eau potable (AEP) et d'assainissement	2015-35
15.1903.	02	Hangar l'Abbaye-Nouvelle - plan de financement	2015-35
15.1903.	03	Gîte d'étape Cazals - plan de financement	2015-36
15.1903.	04	Maison de Services Au Public (MSAP) : plan de financement 2015	2015-36
15.1903.	05	Convention relative à l'utilisation de la plateforme et de l'outil de gestion du réseau « Cyberbase » avec la Région Midi-Pyrénées	2015-37